



## COVID 19

# Tours Métropole Val de Loire apporte son soutien aux acteurs économiques

De façon à soutenir les acteurs économiques, très fortement impactés dans cette période de crise sanitaire, Tours Métropole Val de Loire a décidé de mettre en place des dispositifs d'accompagnement et d'aide spécifiques, premières mesures, concrètes et rapides, pour apporter des réponses immédiates aux problématiques des entreprises.

### Annulation des loyers pour les entreprises installées dans des équipements Métropolitains

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises, Tours Métropole Val de Loire a décidé d'annuler le **règlement des loyers pour les entreprises installées à Mame et dans les deux pépinières d'entreprises** situées à Tours et Joué-lès-Tours. Cette mesure a pris effet le 15 mars pour une durée encore indéterminée. Elle concerne plus de **100 entreprises** et **400 emplois**, ainsi que les organismes de formation, laboratoires de recherche, living lab et fab lab, incubateurs universitaires et pôle images... installés sur ces sites. La même mesure s'applique aux **artisans d'art** hébergés dans la Maison de la Confluence à Villandry, appartenant à la Métropole.

### Rééchelonnement des factures d'eau et d'assainissement

Tours Métropole Val de Loire met également en place des mesures de paiement échelonné ou décalé pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement.

Les **entreprises éligibles au fonds de solidarité et dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19** pourront bénéficier, sur simple demande, d'assouplissement de leurs paiements, en application des dispositifs mis en place par l'ordonnance no 2020-316 du 25 mars 2020.

Détail des conditions et formulaire de demande : <https://tours-metropole.fr/factures-deau-et-dassainissement-mesures-speciales-covid-19-pour-les-entreprises>

### Soutien aux fournisseurs et partenaires de Tours Métropole

De façon à soutenir les entreprises avec lesquelles elle est en contrat et qui font face, comme beaucoup d'autres, à d'importants problèmes de trésorerie, **Tours Métropole** met tout en œuvre pour réduire au maximum les délais de paiement de ses fournisseurs.

Par ailleurs, pour les marchés dont l'exécution est impactée de façon directe par l'épidémie, la Métropole n'appliquera aucune sanction ou pénalité de retard.

La Métropole poursuit également ses consultations et procédures de mise en concurrence et attribuera de nouveaux marchés pour soutenir le tissu économique local.

### Des outils pour mieux informer les entreprises

Les dispositifs de soutien se multiplient et les conditions évoluent rapidement. Pour aider les entreprises à y voir clair, **Tours Métropole Val de Loire** met en place des outils d'information, en complément des sites de référence (Ministère de l'économie, Dev'up, CCI...) :

- Un guide en ligne à destination des entreprises locales qui sera actualisé quotidiennement d'informations spécifiques au territoire : <https://tours-metropole.fr/guide-aides-entreprises-covid>
- Le site de Tours Loire Valley qui recense les initiatives et idées développées par les acteurs économiques tourangeaux : [www.toursloirevalley.eu](http://www.toursloirevalley.eu)

### Suspension de la taxe de séjour

Pour aider le secteur de l'hébergement touristique, lui aussi fortement impacté, **la télédéclaration et le recouvrement de la Taxe de Séjour sont également suspendus** depuis le 19 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, en soutien au personnel médical, la taxe de séjour ne sera pas prélevée pour les soignants amenés à occuper un hébergement touristique.

### Appel à projets lancé par le ministère des armées : des solutions innovantes pour lutter contre le COVID-19

Le ministère des Armées lance un vaste appel à projets pour disposer de solutions innovantes (d'ordre technologique, organisationnel, managérial ou d'adaptation de processus industriel) pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les propositions doivent être directement mobilisables pour protéger la population, soutenir la prise en charge des malades, tester la population, surveiller l'évolution de la maladie au niveau individuel et l'évolution de la pandémie, ou aider à limiter les contraintes pendant la période de crise.

Un budget de 10 000 000€ TTC est prévu pour financer un à plusieurs projets. Les propositions sont attendues et évaluées au fil de l'eau jusqu'au 12 avril 2020.

<https://www.defense.gouv.fr/aid/appels-a-projets/appel-a-projets-lutte-covid-19>